

Paris, le 16 juin 1994

Le Conseiller à la Présidence

NOTE

à l'attention de
Monsieur le Président de la République

S/C de Monsieur le Secrétaire Général

UC
Oni
Fdu
Tes & grole,
HV

Objet : Intervention au Rwanda.

A la suite de la décision prise en Conseil restreint le 15 juin, une réunion interministérielle s'est tenue ce matin au Quai d'Orsay pour étudier les aspects diplomatiques et militaires d'une intervention au Rwanda.

1 - Sur le plan diplomatique

a) La mission

Le ministère des Affaires étrangères a présenté cette intervention comme une action à vocation humanitaire qui doit s'inscrire dans l'esprit du mandat de la MINUAR : assurer la sécurité et la protection des personnes menacées. Il ne s'agit pas de mettre en place une force d'interposition.

L'opération doit être limitée dans le temps (moins de deux mois) jusqu'à ce que la MINUAR soit suffisamment opérationnelle.

b) Avec qui ?

Le Premier ministre met comme condition à cette opération la participation à nos côtés d'au moins un pays européen, afin de ne pas être accusé par le Front patriotique rwandais (FPR), qui verrait une nouvelle fois la victoire militaire lui échapper, de voler au secours du gouvernement et des responsables des massacres

Pour l'instant nos partenaires européens adoptent une attitude réservée. L'Allemagne est "hors jeu" pour des raisons constitutionnelles, la Belgique est réticente, la Grande Bretagne est sceptique. L'Espagne pourrait se tenir à nos côtés si cette action obtenait le label UEO. L'Italie serait plus allante et prête à nous accorder un soutien logistique.

Les Américains pour leur part n'apprécient guère d'avoir appris nos projets par la presse et souhaitent que notre action soit "légitimée" par l'ONU..

Mais c'est également le souhait du gouvernement français qui veut agir sous couverture des Nations-Unies et qui recherche aussi une étiquette UEO.

Des pays africains francophones (Sénégal) et anglophones (Ghana - le Président Rawlings pourrait accepter de participer à cette opération) seront également sollicités.

c) Comment ?

L'aéroport de Kigali étant fermé, l'opération ne peut intervenir qu'à partir des pays voisins, qui seront interrogés (Zaïre, et Burundi de préférence *et aussi à toutes fins utiles, OUGANDA + TANZANIE*)

(cf la carte montrée au Conseil restreint par l'ambassade de Londres)

2 - Sur le plan militaire

L'opération militaire pourrait être déclenchée en milieu de semaine prochaine quand toutes les conditions politiques seront réunies

(le Quai d'Orsay conditionne notre action au non respect du cessez-le-feu et à la poursuite des massacres).

Le détachement engagé comprendrait environ 2000 hommes dont 300 Africains sans compter les éléments européens qui éventuellement accepteraient de se joindre à nous.

Il serait mis en place à partir du Zaïre (Goma, Bukavu), et du Burundi si les autorités de ce pays donnent leur accord.

Le déploiement se ferait ensuite par la route à partir de la zone tenue par les forces gouvernementales, le premier site à protéger pouvant être Cyangugu près de la frontière zaïroise où une communauté tutsie est menacée par les milices hutues.

L'opération suppose que des moyens soient mis en place rapidement en République centrafricaine.

3 - Vous trouverez ci-joints les télégrammes diplomatiques qui, en application des décisions du conseil restreint, adressent des instructions à notre ambassadeur aux Nations Unies, et par ailleurs demandent la réunion du conseil de l'UEO.

4 - Enfin votre accord est sollicité pour la mise en place rapide de moyens de renforcement à Bangui.



Général QUESNOT



Bruno DÉLAYE